diploweb.com La revue géopolitique
ISSN : 2111-4307

Planisphère. Le corps comme champ de bataille ? Avec A M Ciftcisoy

mardi 13 octobre 2026,par Alizéa-Maïwenn CIFTCISOY, Pierre VERLUISE

Citer cet article / To cite this version :
Alizéa-Maïwenn CIFTCISOY, Pierre VERLUISE, **Planisphère. Le corps comme champ de bataille ? Avec A M Ciftcisoy**, *Diploweb.com : la revue géopolitique, 13 octobre 2026.*

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser une participation à votre convenance par PayPal via **la page suivante** . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.
Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Dans les conflits armés, les violences sexuelles sont des armes souvent passées sous silence, malgré leur caractère systémique. Comment mieux appréhender le corps comme un champ de bataille et élaborer une géopolitique de ces crimes en période de conflit armé ? Planisphère pose la question à Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy. L'expertise d'Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy révèle que les violences sexuelles en conflits armés ne sont pas des événements isolés, mais des manifestations exacerbées d'un continuum de violences de genre, souvent utilisées comme stratégies de guerre et de domination. Podcast et synthèse rédigée.

Planisphère [1]**. Le corps comme champ de bataille ? Avec Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy.**

Lien direct vers cette émission sur RCF Notre Dame, avec possibilité de récupérer l'iframe. Pensez à partager sur les réseaux sociaux, c'est fait pour. Merci

Planisphère. Le corps comme champ de bataille ? Avec Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy. Synthèse revue et validée par A. – M. Ciftcisoy

Le corps comme champ de bataille : un continuum de violence exacerbée

Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy souligne qu'un courant doctrinal en sciences sociales, porté par des auteurs comme MacKinnon, Cockburn ou Baaz, remet en question l'idée que les violences sexuelles en conflit armé seraient des crimes exceptionnels, déconnectés du temps de paix. Au contraire, ces violences constituent un prolongement, un « continuum » de violences fondées sur le genre, le sexe, l'humiliation, la domination et le pouvoir, déjà existantes avant le conflit. La guerre entraîne **une exacerbation extrême** de ces pratiques, mais ne les crée pas *ex nihilo*.

Le contexte de guerre transforme profondément les modalités et l'intensité de ces violences. Elles engendrent des dommages spécifiques, au-delà des impacts psychologiques (dépression, stress post-traumatique, anxiété) : infections, maladies, désordres gynécologiques, troubles intestinaux et mutilations. L'invitée cite l'exemple des « femmes de réconfort » contraintes à la prostitution par les Japonais pendant la Seconde Guerre mondiale, dont 75 % sont mortes des suites des actes subis. La guerre lève les barrières sociales, morales et légales, désorganise les institutions, et favorise une impunité de fait qui libère des comportements habituellement contenus. Le corps devient alors un instrument symbolique, visant à **humilier l'adversaire en affirmant une puissance totale**, le montrant incapable de protéger ses civils.

Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy
Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy s'exprime en son nom propre. Crédit photographique : Pierre Verluise *Verluise/Diploweb.com*

Les victimes invisibilisées des violences sexuelles en conflit

Trois catégories de victimes sont particulièrement invisibilisées. Premièrement, si les femmes et les filles constituent l'immense majorité des victimes, de nombreux hommes en sont également la cible. Leur invisibilisation découle d'un biais cognitif de genre qui les perçoit comme victimes de violence physique « pure » plutôt que sexuelle. Le tabou et l'absence de dénonciation, souvent masquée par des récits indirects (« la cellule d'à côté »), contribuent à ce silence. Sur le plan juridique, les violences sexuelles subies par les hommes ont longtemps été requalifiées en « mauvais traitements », « tortures » ou « traitements cruels » devant les tribunaux internationaux, comme dans l'affaire Tadić devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), privant ces hommes de la pleine reconnaissance de leur préjudice.

Deuxièmement, les populations LGBTQ+ sont encore plus radicalement invisibilisées. Dans la plupart des zones de conflit étudiées, l'identité queer était illégale ou socialement proscrite, conduisant les victimes à craindre une « double peine » de criminalisation ou de stigmatisation en cas de dénonciation.

Troisièmement, les enfants nés du viol, de l'esclavage sexuel ou du mariage forcé ont longtemps été ignorés. Leur naissance en captivité ou d'un père inconnu est un obstacle à l'établissement d'un acte de naissance, compromettant leur accès à la citoyenneté et à une identité juridique. Socialement, ils sont souvent indissociables de leur mère, elle-même victime de discrimination et d'ostracisme, affectant leur accès aux soins, à l'éducation et à l'intégration communautaire. La Cour pénale internationale (CPI) a reconnu un « préjudice transgénérationnel » pour ces enfants, notamment dans l'affaire Ongwen.

Sur Spotify
Planisphère. Le corps comme champ de bataille ? Avec Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy

D'un clic, abonnez-vous !

La violence sexuelle comme stratégie de guerre et de domination

Le ciblage des victimes repose sur des critères liés au genre, à la domination, à l'humiliation et au pouvoir, avec des modes opératoires spécifiques. Les hommes sont souvent victimes dans des contextes publics (lieux de détention), subissant des tortures sur les organes génitaux, des pénétrations ou étant forcés à perpétrer des actes sur des membres de leur famille ou des personnes du même sexe, dans une logique d'humiliation, de "féminisation" et "d'homosexualisation". Les femmes peuvent être attaquées dans des contextes privés ou publics, avec un ciblage massif, souvent sous les yeux de leur famille, et des mutilations (marquage au fer rouge, ablation de membres) visant à rendre le viol impossible à cacher.

Ces violences s'attaquent aussi aux symboles de pouvoir, comme le montrent les cas de l'ancienne Première ministre rwandaise Agathe Uwilingiyimana ou de l'homme d'affaires tutsi Assiel Kabanda, dont les corps ont été profanés et exposés. Une logique discriminatoire est également à l'œuvre, la jurisprudence établissant un lien entre violences sexuelles et persécutions pour motifs politiques, raciaux, nationaux, ethniques, culturels ou religieux. Ces crimes peuvent instiguer une telle terreur qu'ils forcent le déplacement de populations dans une logique de nettoyage ethnique.

> Si le viol peut relever d'une politique délibérée, il procède aussi de l'effondrement de l'ordre social en temps de guerre et de la levée des contraintes morales (…).

La grossesse forcée illustre explicitement cette dimension stratégique. Son élément moral, tel que défini par la CPI, exige l'intention de modifier la composition ethnique d'une population. En ex-Yougoslavie, des « camps du viol » retenaient prisonnières des femmes musulmanes bosniaques, violées et gardées jusqu'à terme pour modifier l'héritage « musulman et bosnien » par une « fécondation patrilinéaire ». Qualifier le viol d'« arme de guerre » rend compte de son usage guerrier, de sa systématicité et de sa dimension stratégique. Cependant, Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy nuance cette approche : si le viol peut relever d'une politique délibérée, il procède aussi de l'effondrement de l'ordre social en temps de guerre et de la levée des contraintes morales, étant une pratique peu coûteuse, hautement destructrice et parfois perçue comme une récompense pour les soldats.

Les défis de la justice internationale face à ces crimes

La justice internationale a fait des progrès significatifs, mais reste confrontée à des difficultés persistantes. Premièrement, il y a un problème « définitionnel et historique » : aucune convention internationale n'a défini le viol ou la violence sexuelle. Les juridictions ont dû construire ces définitions de manière « prétorienne », par l'œuvre des juges et de la jurisprudence, parfois de manière concurrente.

Deuxièmement, les défis « probatoires » sont majeurs. La charge de la preuve est lourde, les preuves physiques sont souvent détruites, et les faits sont jugés plusieurs années après. La preuve est principalement testimoniale, reposant sur des victimes traumatisées qui peuvent hésiter à témoigner, se rétracter, ou subir une re-traumatisation par le processus judiciaire, comme l'illustre l'affaire Hissein Habré devant les Chambres africaines extraordinaires. La défense peut instrumentaliser cette fragilité.

Troisièmement, le choix des qualifications juridiques reste problématique. Des faits constitutifs de violence sexuelle sont parfois relégués au rang de mauvais traitements ou de torture, privant les victimes de la pleine reconnaissance de leur préjudice. Les juridictions nationales, bien que proches des victimes et du contexte local, se heurtent à l'absence de législation adaptée, au manque de volonté politique ou de moyens et aux risques de pressions locales. La complémentarité entre échelons national et international est essentielle, chaque niveau compensant les limites structurelles de l'autre.

Conclusion

L'expertise d'Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy révèle que les violences sexuelles en conflits armés ne sont pas des événements isolés, mais des manifestations exacerbées d'un continuum de violences de genre, souvent utilisées comme stratégies de guerre et de domination. La reconnaissance de toutes les victimes, y compris les hommes, les populations LGBTQ+ et les enfants nés de ces violences, est cruciale pour une justice pleine et entière.

La justice internationale, malgré ses avancées, doit surmonter des défis définitionnels, probatoires et de qualification. Au-delà de la sanction pénale, la réparation doit être pensée comme un processus continu, participatif et attentif au « temps long du préjudice ». Cela implique la continuité de l'accompagnement des victimes par les organisations de la société civile, l'articulation avec d'autres mécanismes de justice transitionnelle, et la mise en œuvre effective et durable des mesures de réparation ordonnées. C'est la seule voie pour que la reconnaissance des victimes ne se limite pas au prononcé du verdict, mais s'inscrive dans une démarche globale de reconstruction et de dignité.

Pour aller plus loin. Orientation bibliographique rédigée par Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy

. Travaux d'organisations de la société civile, notamment *Human Rights Watch*

Ouvrages et articles de référence

Continuum de violence, genre et pouvoir

. Catharine A. MacKinnon, « Rape, Genocide, and Women's Human Rights », *Harvard Women's Law Journal*, vol. 17, 1994, p. 5-16 ; *Are Women Human ? And Other International Dialogues*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2006.

. Cynthia Cockburn, « The Continuum of Violence : A Gender Perspective on War and Peace », in Wenona Giles et Jennifer Hyndman (dir.), *Sites of Violence : Gender and Conflict Zones*, Berkeley, University of California Press, 2004, p. 24-44.

. Maria Eriksson Baaz et Maria Stern, « Why Do Soldiers Rape ? Masculinity, Violence, and Sexuality in the Armed Forces in the Congo (DRC) », *International Studies Quarterly*, vol. 53, n° 2, 2009, p. 495-518 ; *Sexual Violence as a Weapon of War ? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond*, Londres, Zed Books, 2013.

. Doris Buss, « Rethinking "Rape as a Weapon of War" », *Feminist Legal Studies*, vol. 17, 2009, p.

145-163.

. Elisabeth Jean Wood, « Armed Groups and Sexual Violence : When Is Wartime Rape Rare ? », *Politics & Society*, vol. 37, n° 1, 2009, p. 131-161.

. Dara Kay Cohen, *Rape During Civil War*, Cornell University Press, 2016.

. Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili (dir.), *Viols en temps de guerre*, Paris, Payot, 2011.

Droit pénal international et qualification juridique

. Valerie Oosterveld, « Sexual Slavery and the International Criminal Court : Advancing International Law », *Michigan Journal of International Law*, vol. 25, n° 3, 2004, p. 605-651.

. Valerie Oosterveld, « Gender, Persecution, and the International Criminal Court : Refugee Law's Relevance to the Crime Against Humanity of Gender-Based Persecution », *Duke Journal of Comparative & International Law*, vol. 17, 2006, p. 49-90.

. Valerie Oosterveld, « Constructive Ambiguity and the Meaning of "Gender" for the International Criminal Court », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 16, n° 4, 2014, p. 563-580.

. Kelly D. Askin, *War Crimes Against Women : Prosecution in International War Crimes Tribunals*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1997 ; « Prosecuting Wartime Rape and Other Gender-Related Crimes under International Law : Extraordinary Advances, Enduring Obstacles », *Berkeley Journal of International Law*, vol. 21, n° 2, 2003, p. 288-349.

. Kirsten Campbell, « The Gender of Transitional Justice : Law, Sexual Violence and the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia », *International Journal of Transitional Justice*, vol. 1, n° 3, 2007, p. 411-432.

Victimes masculines et personnes LGBTQ+

. Sandesh Sivakumaran, « Sexual Violence Against Men in Armed Conflict », *European Journal of International Law*, vol. 18, n° 2, 2007, p. 253-276 ; « Lost in Translation : UN Responses to Sexual Violence Against Men and Boys in Situations of Armed Conflict », *International Review of the Red Cross*, vol. 92, n° 877, 2010, p. 259-277.

. Jamie J. Hagen, « Queering Women, Peace and Security », *International Affairs*, vol. 92, n° 2, 2016, p. 313-332.

Réparations et justice transitionnelle

. Fionnuala Ní Aoláin, Dina Francesca Haynes et Naomi Cahn, *On the Frontlines : Gender, War, and the Post-Conflict Process*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

. Catherine O'Rourke, *Gender Politics in Transitional Justice*, Londres, Routledge, 2013.

Contexte historique

. Alexandra Stiglmayer (dir.), *Mass Rape : The War Against Women in Bosnia-Herzegovina*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1994.

. Yoshiaki Yoshimi, *Comfort Women*, New York, Columbia University Press, 2002

Numéros thématiques de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*

. « Sexual violence in armed conflict », n° 894, juillet 2015.

. « Women », n° 877, 2010.

Copyright Octobre 2026-Ciftcisoy-Verluise/Diploweb.com

P.-S.

Alizéa-Maïwenn Ciftcisoy, docteure en droit, chef analyste documentaliste à l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine au sein de la Gendarmerie nationale et chercheuse associée au CUREJ. Elle s'exprime en son nom propre.
Entretien organisé et conduit par Pierre Verluise, docteur en Géopolitique, fondateur du Diploweb, il produit Planisphère sur RCF Notre Dame. Cette émission a été radiodiffusée la première fois le 12 octobre 2026. Sous le titre Planisphère géopolitique et stratégique cette émission est disponible comme podcast sur les plateformes Spotify et Apple Podcast.

Notes

[1] Cette émission a été enregistrée le 21/09/2026, et radiodiffusée la première fois le 12/10/2026.